

AGENT ENTRETIEN AUTOROUTIER

Fiche FAST n° **01-11-14** | (30/11/2012)

Les informations fournies par cette fiche sont indicatives, sans valeur légale et sans caractère obligatoire.

Description de l'activité

Définition : préposé à l'entretien courant du tracé autoroutier et des installations annexes. Peut participer à des actions de sécurité en renfort saisonnier (été, hiver).

- Travaille en bordure de voie circulée (bas-côtés, terre-plein central).
- Entretien des espaces verts et intervient sous couvert végétal : fauche et débroussaillage, élagage, arrose. Peut pulvériser du désherbant ou des produits phytosanitaires.
- Nettoie les aires de repos et les abords du tracé : collecte les ordures, ramasse des dépouilles animales, entretient les sanitaires (lavabos, WC).
- Entretien du réseau de drainage et des clôtures : terrasse, maçonnerie
- Sable, sale et déneige les autoroutes en hiver.
- Conduit régulièrement un véhicule (léger, poids lourd) ou des engins (épareuse, faucheuse, tractopelle, mini-engins).
- Emploi des MVP (débroussailluse, tronçonneuse) et en assure l'entretien courant.

Exigences

- Acuité auditive adaptée au poste (audition dans le bruit)
- Attention/ Vigilance
- Co-activité
- Conduite : VL, PL, engin catégorie 1, 4
- Contact Clientèle
- Contrainte posturale : toutes positions
- Contrainte Temps Intervention
- Esprit Sécurité
- Horaire de travail : 2x8h, horaire fractionné
- Intempéries: (vent, pluie, brouillard, neige)
- Température extrême chaleur - Température extrême froid
- Mobilité physique : dénivellation, terrain accidenté (sol glissant)
- Multiplicité Lieux Travail
- Port EPI indispensable (débroussaillage, élagage)
- Temps réaction adapté
- Travail Proximité Voies Circulées
- Travail en Equipe

- Vision adaptée au poste : champ visuel, vision nocturne, vision de loin, vision de près, vision des couleurs, appréciation des distances

Accident du travail

- Renversement par engin/véhicule : voie circulée (TPC, BAU)
- Emploi d'outil à main/matériau tranchant/contondant (en manipulant les équipements)
- Emploi de machine dangereuse : portative, mobile (débroussailleuse, tronçonneuse)
- Port manuel de charge
- Projection particulaire : corps étranger
- Contact avec animal/rongeur/insecte: morsure, piqûre et souillure par déjection animale
- Contact avec agent biologique (tétanos, leptospirose...)
- Renversement d'engin : épareuse, tractopelle, mini-engin
- Chute de plain-pied : surface glissante, talus, dénivellation
- Emploi d'appareil sous pression : nettoyage haute pression
- Travail en milieu confiné : tunnel (fumée échappement), entretien
- Chute de hauteur : entretien portique, gare, péage
- Contact électrique
- Violence physique : contact usager
- Risque routier : trajet, mission

Nuisances

- Manutention manuelle de charges
- Bruit
- Vibration : mains-bras (débroussailleuses, tronçonneuse à chaîne)
- Vibration : corps entier
- Gaz de combustion/échappement : monoxyde de carbone, NO₂ (trafic intense, tunnel)
- Hypersollicitation des membres TMS
- Agent biologique: tétanos, hépatite B (aiguille) ; hépatite A (nettoyage sanitaire haute pression), Borréliose de Lyme (couvert végétal), leptospirose, pesticide/insecticides, herbicides sélectifs types carbamates

Maladies professionnelles

- Affections péri articulaires provoquées par certains gestes et postures de travail [57] "Tableau MP INRS
- Affections provoquées par les hydrocarbures aliphatiques halogénés [12] "Tableau MP INRS
- Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes [98] "Tableau MP INRS

- Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels [42] "Tableau MP INRS
- Affections provoquées par les vibrations et chocs transmis par certaines machines-outils, outils et objets et par les chocs itératifs du talon de la main sur des éléments fixes [69] "Tableau MP INRS
- Spirochétoses (à l'exception des tréponématoses) [19 A-B] "Tableau MP INRS
- Hépatites virales A, B, C, D et E [45] "Tableau MP INRS

Actions préventives

Mesures organisationnelles

- TEMPÉRATURE EXTRÊME
- AUTORISATION DE CONDUITE catégorie 1, 4, 9
- BRUIT
- FICHE DONNÉES SÉCURITÉ (FDS)
- ORGANISATION PREMIERS SECOURS
- PENIBILITE
- REGLEMENT INTERIEUR conduite d'engin et de véhicule
- SIGNALISATION ROUTIERE TEMPORAIRE (CHANTIER MOBILE) signalisation d'approche, de position, de fin de prescription. Chantier mobile : déplacement signalisation ou véhicule doté de feux spéciaux clignotants
- STOCKAGE ETIQUETAGE PRODUIT DANGEREUX

Mesures techniques

- DECHET/ GESTION
- ENGIN DE CHANTIER
- LUTTE INCENDIE
- MACHINE OUTIL PORTATIF ELECTROMECHANIQUE OU PNEUMATIQUE
- MANUTENTION MANUELLE: SUPPRESSION OU AIDES
- ORGANISATION PREMIERS SECOURS
- RISQUE ROUTIER TRANSPORT PERSONNEL ET DE MATERIEL AVEC VEHICULE UTILILITAIRE LEGER (VUL) véhicule récent, climatisé, adapté (aménagement intérieur conforme au transport du personnel et du chargement, séparation protégeant l'habitacle en cas de freinage brutal ou percusion par l'arrière par un autre véhicule) ; dispositifs de sécurité : contrôle dynamique de conduite, systèmes anti patinage et antiblocage de roues, assistance au freinage d'urgence, système de sécurité passive (airbag), limiteur et régulateur de vitesse. Répartition rationnelle du chargement, respect du P.T.A.C. (Poids total autorisé en charge)
- SIGNALISATION ROUTIERE TEMPORAIRE approche : danger (panneau triangulaire), indication (rectangulaire), prescription (circulaire) ; position : biseau raccordement, signal frontal, latéral, fin chantier ; signalisation nocturne (rétrofléchissant classe 2, feu jaune clignotant d'alerte)

Mesures humaines

- CERTIFICAT D'APTITUDE A LA CONDUITE EN SECURITE (CACES) catégories 1, 4, 9
- QUALIFICATION INITIALE OBLIGATOIRE POUR LA CONDUITE D'UN VEHICULE DE TRANSPORT DONT LE PTAC EST > 3,5 TONNES
- EPI chaussures hautes de sécurité (pour travaux sur talus, terrain en dévers); protection oculaire par écran facial grillagé et protège tibia pour opération de débroussaillage, gants(manutention résistant piqures) aiguille seringue lors nettoyage des aires de repos, PICB (protection individuelle contre le bruit) pour débroussaillage vêtements de protection : tenue 2 pièces veste/pantalon non flottant (évitant les accrochages), haute visibilité, équipé de bandes réfléchissantes de signalisation de catégorie 2 ou 3 pour travaux routiers
- FORMATION INFORMATION BRUIT
- FORMATION AUTRES RISQUES SPECIFIQUES risque routier et travail à proximité voie circulée, risque biologique (Collecte des ordures (seringues usagées) et des dépouilles animales), opérations de déneigement
- FORMATION UTILISATION DES MATERIELS DE LUTTE CONTRE INCENDIE
- FORMATION INFORMATION DES RISQUES SANTE/SECURITE DES SALARIES
- FORMATION MAINTIEN ACTUALISATION DES COMPETENCES SST
- FORMATION SENSIBILISATION A LA MANUTENTION
- HYGIENE CORPORELLE / VESTIMENTAIRE
- PENIBILITE
- TEMPÉRATURE EXTRÊME

Surveillance médicoprofessionnelle

Surveillance médico-professionnelle : se reporter aux nuisances et à leurs fiches FAN éventuelles

Mot-clés

BRUIT, CHAUFFEUR VL, CIMENT, CIRCULATION, CONDUITE D'ENGIN, ESPACE CONFINE, GAZ D'ECHAPPEMENT, HERBICIDE, INTEMPERIES, MANUTENTIONS ET POSTURES, MONOXYDE DE CARBONE, RISQUE BIOLOGIQUE, TMS, ULTRA VIOLET, VIBRATION